Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 18/04/2024 à 13h24 Réference de l'AR : 010F2h1001599-2024040 2020242h0EIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LES GRANDES CHAPELLES

0-0-0-0-0-0-0 Séance du 12 avril 2024 0-0-0-0-0

Nombre de membres :

L'an deux mille quatre, le douze du mois d'avril à vingt heures trente, le

Conseil

En exercice:

11

Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au

nombre

Présents:

prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la

présidence de

Votants:

Monsieur Dominique GAMICHON, Maire.

Date de la convocation:

30 mars 2024

Présents: Mrs Dominique GAMICHON, Francis COLLET, Francis LITWIN, Florian LUTZ, Mmes Céline DALLEMAGNE, Karine

MAUVAIS, M. Olivier PETITJEAN

Absents: M. Norbert PITIOT, Philippe CRINDAL, Marine ROSSI,

Jennifer VAIRELLES

Pouvoirs: Philippe CRINDAL à Florian LUTZ et Jennifer VAIRELLES

à Karine MAUVAIS

Date d'affichage:

30 mars 2024

M. Florian LUTZ a été nommé secrétaire.

Délibération référent compostage de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu un référent compostage pour la commune.

Monsieur le Maire a proposé à Monsieur PROVIN Jocelyn d'être le référent compostage de la commune ce qu'il a accepté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte Monsieur PROVIN Jocelyn comme référent compostage de la commune de Les Grandes Chapelles.

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication ou notification

Du

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les membres présents Pour extrait conforme, à LES GRANDES CHAPELLES, le 12 avril 2024 Le Maire,